

**DÉLIBÉRATION 2022 16 –
Approbation du budget primitif 2022 - Budget annexe**

Séance du Comité syndical du 31 mars 2022 – à distance

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le budget primitif 2022 budget annexe du Syndicat Mixte Autolib' et Velib' Métropole a pour objet de prévoir et d'autoriser les recettes et dépenses de la compétence optionnelle Velib' gérée sous forme d'une régie dotée de l'autonomie financière.

BUDGET ANNEXE de la Régie Autonome Velib'

Le budget annexe Velib' fait l'objet d'inscriptions budgétaires sur le budget annexe du Syndicat, sur la base des engagements financiers liés au service Velib' dans le cadre du marché public en cours.

**Dépenses de fonctionnement
(55 919 564,80 €)**

• **Dépenses réelles de fonctionnement (55 658 131,26 €) :**

Le paiement annuel de la prestation au forfait marché Velib' pour 1 050 stations Le paiement annuel de la prestation au BPU soit 350 stations hors Paris commandées
44 434 855,98 € soit 79,84 % des dépenses réelles

Le marché Velib' prévoit un versement sur 15 ans, découpé annuellement. Ce montant est indexé chaque année. Pour 2022, l'indexation du marché est de 13 % contre 5,3 % l'an dernier.

La forte progression de l'indice d'actualisation du marché découle de deux indices :

- l'indice de prix de production de l'industrie française pour le marché français – MIG EBIQ – Énergie, biens intermédiaires et biens d'investissements +19,7 % ;
- l'indice du coût horaire du travail révisé - Tous salariés (ICHTrev-TS) - Industries mécaniques et électriques + 0,8 %.

Les prestations complémentaires

3 292 146,20 € soit 5,92 % des dépenses réelles

Les prestations particulières réalisées à la demande des communes ou du syndicat sont prévisibles. Elles sont possibles dans le cadre du marché Velib' sur la base du bordereau des prix unitaires prévu en annexe des conventions de superposition du domaine public et de financement, signées entre le Syndicat et les Collectivités.

Ce poste budgétaire 2022 intègre la création et l'exploitation de 41 stations supplémentaires et le coût d'exploitation annuel pour une part de 40 % de vélos à assistance électriques.

Autres charges à payer au titulaire du marché

5 830 500 € soit 10,48 % des dépenses réelles dont :

3 610 500 € au titre de l'intéressement sur les recettes usagers 2021, ainsi que 630 000 € pour la surutilisation des VAE.

1 590 000 € au titre de l'indemnisation pour les vélos volés et vandalisés, ce montant est capé à 10 % de la flotte de vélos en moyenne sur l'année précédente.

Les charges du personnel affecté (385 000 €) à la Collectivité et le remboursement du personnel mutualisé (1 060 000 €)

1 445 000 € soit 2,60 % des dépenses réelles

La masse salariale globale du Syndicat (budget principal et budget annexe) représente 1 720 200 € en 2022 contre 1 754 400 € en 2021 soit une baisse de 1,95 %.

Pour rappel la répartition de la masse salariale entre les deux budgets a été revue en 2022, l'inscription sur le budget général augmente alors que celle sur le budget annexe diminue. La refacturation entre les deux budgets est, elle aussi, ajustée pour tenir compte de cette nouvelle répartition.

Les charges de gestion courante réalisées sur le Budget Autolib' pour le compte du budget annexe (refacturation)

230 000 € soit 0,42 % des dépenses réelles.

Autres charges (les dépenses de prestation de service, études et honoraires)

425 629,08 € soit 0,77 % des dépenses réelles

Ce poste comprend les honoraires, les dépenses de conseils juridiques, d'assistance à maîtrise d'œuvre et de communication, ainsi que les charges de gestion courante dédiées au service Velib'. Cette année ce montant intègre le lancement d'un audit du marché.

- **Le déficit de fonctionnement reporté : 256 237,92 €**
- **Dépenses d'ordre : 5 195,62 €**

Les dépenses d'ordre correspondent aux amortissements du matériel et mobilier acquis par le syndicat mixte pour son fonctionnement courant (informatique, licences, meubles de bureaux).

Les principales recettes du budget annexe Velib' sont composées de la manière suivante :

- **Recettes réelles de fonctionnement 55 919 564,80 €**

Les recettes des usagers

21 840 799,79 € soit 39,06 % des recettes réelles

Les recettes usagers inscrites en 2022 sont très légèrement supérieures par rapport à l'exercice 2021 (plus 70 k€), bien que la réalisation effective 2021 soit inférieure de 1,7 M€ par rapport aux prévisions initiales. En effet, le déploiement du service, l'augmentation du nombre de vélos à assistance électriques, mais aussi le nombre d'abonnés croissant constaté entre 2019 et 2020 a été atténué par les effets de la crise sanitaire en 2021, l'inscription budgétaire 2022 reste donc prudente.

La Contribution de la Ville de Paris à l'exploitation et fonctionnement du service

20 200 000 € soit 36,13 % des recettes réelles

Cette contribution est inscrite sur la base de 1 010 stations au tarif de 18 800 € par station pour l'exploitation et 1 200 € pour le fonctionnement du syndicat, soit 20 000 € par station au total.

La Contribution des Collectivités hors Paris à l'exploitation du service

4 550 000 € soit 8,14 % des recettes réelles

Cette contribution est inscrite sur la base de 455 stations au tarif de 8 800 € par station pour l'exploitation et 1 200 € pour le fonctionnement du syndicat, soit 10 000 € par station au total.

La subvention de la Métropole du Grand Paris

6 404 999,98 € soit 11,47 % des recettes réelles

Cette subvention est arrêtée dans le cadre de la convention financière signée entre le Syndicat Mixte Autolib' et Velib' Métropole et la Métropole du Grand Paris. Elle est découpée en deux volets : 3 920 000 € pour l'exploitation du service et 100 000 € de contribution de fonctionnement, arrêtée forfaitairement sur la base de 200 équivalents stations et augmentée en 2022 de 2 384 999,98 € consécutivement à la création de 63 nouvelles stations sur le territoire.

Les prestations complémentaires

350 000 € soit 0,63 % des recettes réelles

Des prestations complémentaires (déplacement, fermeture de station...) réalisées à la demande des collectivités adhérentes à la compétence Velib' sont à prévoir. Elles sont financées par les collectivités demandeuses dans le cadre du marché Velib', sur la base du bordereau des prix unitaires prévu en annexe des conventions de superposition du domaine public et de financement, signées entre le Syndicat et les Collectivités. D'autres prestations sont demandées par des tiers (neutralisation) et leur sont refacturées.

Les remboursements sur autres charges sociales

6 000 € soit 0,01 % des recettes réelles

Ces remboursements sont exclusivement constitués par la part de la charge des tickets restaurant du personnel.

Les mandats annulés sur exercices antérieurs
457 339,03 € soit 0,82 % des recettes réelles

Accusé de réception en préfecture
075-200021624-20220331-2022-16-DE
Date de réception préfecture : 14/04/2022

L'inscription correspond à l'annulation des mandats concernant des prestations du BPU payées en 2020 et 2021 et finalement non réalisées.

Les pénalités appliquées au titulaire du marché
2 110 426 € soit 3,78 % des recettes réelles

Ce montant vaut acompte pour la période de janvier à octobre 2021 et est relatif aux critères 2A pour le temps de prise en charge au centre de relation client, 2B pour les réponses aux courriers, 3C pour la disponibilité des fonctionnalités de la station et 3D pour la propreté des vélos et des stations.

Dépenses d'investissement (131 881,42 €)

- **Dépenses réelles d'investissement (131 881,42 €) :**

Les dépenses d'investissement sont essentiellement constituées de cautions pour un montant de 105 000 €, l'on retrouve seulement 60 000 € dans les recettes d'investissement, car 45 000 € sont consacrés aux remboursements de cautions des exercices antérieurs. Les autres dépenses sont relatives à l'acquisition de nouveaux mobiliers, matériels informatiques et bureautiques.

Recettes d'investissement (131 881,42 €)

- **Recettes d'ordre (5 195,62 €) :**

Ces recettes d'ordre sont le pendant des dépenses d'ordre de fonctionnement, et correspondent aux amortissements du matériel et mobilier acquis par le syndicat mixte pour son fonctionnement courant (informatique, licences, meubles de bureaux).

- **Résultat d'investissement reporté (66 685,80 €)**

- **Cautions (60 000 €)**

Bilan

La section de fonctionnement est équilibrée.
La section d'investissement est équilibrée.

Je vous prie, mes cher.e.s collègues, de bien vouloir en délibérer.

Le Président

**DÉLIBÉRATION 2022 16 –
Approbation du budget primitif 2022 - Budget annexe**

Séance du Comité syndical du 31 mars 2022 – à distance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'arrêté du 9 juillet 2009 du Préfet de la Région d'Ile-de-France, autorisant la création du Syndicat ;
Vu l'instruction budgétaire M14 ;
Vu les statuts du Syndicat Mixte Autolib' et Velib' Métropole ;
Vu la délibération 2010 08 du 25 février 2010 relative aux amortissements des immobilisations ;
Vu la délibération 2012 26 du 13 septembre 2012 relative à l'amortissement des subventions ;
Vu la délibération 2016 30 du 19 octobre 2016 relative à l'amortissement des subventions ;
Vu la délibération 2017 23 du 10 mars 2017 portant création de la régie autonome Velib' ;
Vu la délibération 2021 03 du 18 février 2021 relative au Débat d'Orientations Budgétaires ;

Vu l'avis du Comité syndical intervenant en substitution du Conseil d'exploitation ;

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : APPROUVE le budget primitif du budget annexe « Régie Velib' » pour l'exercice 2022 arrêté comme suit :

Fonctionnement

- Dépenses : 55 919 564,80 euros
- Recettes : 55 919 564,80 euros

Investissement

- Dépenses : 131 881,42 euros
- Recettes : 131 881,42 euros

Les dépenses et les recettes sont réparties conformément aux états annexés et présentés par chapitre.

Article 2 : DÉCIDE que le Président est autorisé à procéder, à l'intérieur d'un même chapitre, aux virements de crédits rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatées au cours de l'exécution du budget.

Le Président,

Sylvain Raifaud

✓ Certified by  yousign

Sylvain Raifaud

REPUBLIQUE FRANÇAISE

REGIE VELIB - AUTOLIB' ET VELIB' METROPOLE (1)
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET PRINCIPAL (2)

Numéro SIRET : 20002162400040

POSTE COMPTABLE : DRFIP IDF PARIS

M. 14

Budget primitif
voté par nature

BUDGET : RÉGIE AUTONOME VELIB' (3)

ANNEE 2022

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	18
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	19
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	20

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	21
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	22
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	23
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	24
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	25
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	26
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	28

AUTOLIB' ET VELIB' METROPOLE - RÉGIE AUTONOME VELIB' - BP - 2022

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 67890	AUTOLIB' ET VELIB' METROPOLE RÉGIE AUTONOME VELIB'	BP 2022
----------------------------	---	--------------------------

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIÈRES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0.00	0.00	0.00	0.00

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0.00	
2	Produit des impositions directes/population	0.00	
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	0.00	
4	Dépenses d'équipement brut/population	0.00	
5	Encours de dette/population	0.00	
6	DGF/population	0.00	
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0.00	
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	0.00	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.00	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.00	

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	55 663 326,88	55 919 564,80
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 256 237,92	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		55 919 564,80	55 919 564,80

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	131 881,42	65 195,62
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 66 685,80
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		131 881,42	131 881,42

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	56 051 446,22	56 051 446,22
----------------------------	---------------	---------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	51 205 455,13	0,00	54 173 121,26	54 173 121,26	54 173 121,26
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 482 400,00	0,00	1 445 000,00	1 445 000,00	1 445 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10,00	0,00	10,00	10,00	10,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		52 687 865,13	0,00	55 618 131,26	55 618 131,26	55 618 131,26
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	30 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		52 717 865,13	0,00	55 658 131,26	55 658 131,26	55 658 131,26
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	614,70		5 195,62	5 195,62	5 195,62
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		614,70		5 195,62	5 195,62	5 195,62
TOTAL		52 718 479,83	0,00	55 663 326,88	55 663 326,88	55 663 326,88

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	256 237,92
---	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	55 919 564,80
--	----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	22 117 983,41	0,00	22 190 799,79	22 190 799,79	22 190 799,79
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	30 245 000,00	0,00	31 154 999,98	31 154 999,98	31 154 999,98
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		52 368 983,41	0,00	53 351 799,77	53 351 799,77	53 351 799,77
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	2 567 765,03	2 567 765,03	2 567 765,03
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		52 368 983,41	0,00	55 919 564,80	55 919 564,80	55 919 564,80
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		52 368 983,41	0,00	55 919 564,80	55 919 564,80	55 919 564,80

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	55 919 564,80
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	5 195,62	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.
---	-----------------	---

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

AUTOLIB' ET VELIB' METROPOLE - RÉGIE AUTONOME VELIB' - BP - 2022

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	2 000,00	0,00	5 580,02	5 580,02	5 580,02
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	15 787,48	0,00	21 301,40	21 301,40	21 301,40
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		17 787,48	0,00	26 881,42	26 881,42	26 881,42
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	70 000,00	0,00	105 000,00	105 000,00	105 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		70 000,00	0,00	105 000,00	105 000,00	105 000,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		87 787,48	0,00	131 881,42	131 881,42	131 881,42
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		87 787,48	0,00	131 881,42	131 881,42	131 881,42

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	131 881,42
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	60 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		60 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		60 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	614,70	0,00	5 195,62	5 195,62	5 195,62
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		614,70	0,00	5 195,62	5 195,62	5 195,62

AUTOLIB' ET VELIB' METROPOLE - RÉGIE AUTONOME VELIB' - BP - 2022

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	TOTAL	60 614,70	0,00	65 195,62	65 195,62	65 195,62

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	66 685,80
--	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	131 881,42
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	5 195,62
--	-----------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 – RF 042* ou solde de l'opération *RI 021+ RI 040 – DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	54 173 121,26		54 173 121,26
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 445 000,00		1 445 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10,00		10,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	40 000,00	0,00	40 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	5 195,62	5 195,62
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		55 658 131,26	5 195,62	55 663 326,88

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	256 237,92
---	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	55 919 564,80
--	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	105 000,00	0,00	105 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	5 580,02	0,00	5 580,02
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	21 301,40	0,00	21 301,40
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		131 881,42	0,00	131 881,42

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	131 881,42
---	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	6 000,00		6 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	22 190 799,79		22 190 799,79
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	31 154 999,98		31 154 999,98
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	2 567 765,03	0,00	2 567 765,03
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		55 919 564,80	0,00	55 919 564,80

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	55 919 564,80
--	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	60 000,00	0,00	60 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		5 195,62	5 195,62
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		60 000,00	5 195,62	65 195,62

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	66 685,80
--	------------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	131 881,42
---	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	51 205 455,13	54 173 121,26	54 173 121,26
60623	Alimentation	100,00	100,00	100,00
60628	Autres fournitures non stockées	300,00	300,00	300,00
60632	Fournitures de petit équipement	1 000,00	1 000,00	1 000,00
60636	Vêtements de travail	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6064	Fournitures administratives	2 000,00	2 000,00	2 000,00
611	Contrats de prestations de services	50 821 115,91	53 557 502,18	53 557 502,18
61558	Entretien autres biens mobiliers	600,00	600,00	600,00
6156	Maintenance	11 000,00	11 000,00	11 000,00
6161	Multirisques	300,00	300,00	300,00
6182	Documentation générale et technique	10 000,00	15 000,00	15 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	700,00	700,00	700,00
6226	Honoraires	100 000,00	325 419,08	325 419,08
6228	Divers	20 200,00	20 200,00	20 200,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	4 000,00	4 000,00	4 000,00
62871	Remb. frais à la collectivité de rattach	200 000,00	230 000,00	230 000,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6358	Autres droits	29 139,22	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 482 400,00	1 445 000,00	1 445 000,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	900 000,00	1 060 000,00	1 060 000,00
6218	Autre personnel extérieur	155 000,00	85 100,00	85 100,00
6331	Versement mobilité	6 000,00	5 000,00	5 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	300,00	300,00	300,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	100,00	100,00	100,00
64111	Rémunération principale titulaires	100 000,00	75 000,00	75 000,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	5 000,00	4 000,00	4 000,00
64118	Autres indemnités titulaires	88 000,00	58 000,00	58 000,00
64131	Rémunérations non tit.	100 000,00	60 000,00	60 000,00
64138	Autres indemnités non tit.	20 000,00	18 000,00	18 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	44 000,00	25 500,00	25 500,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	30 000,00	28 000,00	28 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	5 000,00	4 000,00	4 000,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	500,00	500,00	500,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	500,00	500,00	500,00
6478	Autres charges sociales diverses	12 000,00	8 000,00	8 000,00
6488	Autres charges	15 000,00	12 000,00	12 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10,00	10,00	10,00
65888	Autres	10,00	10,00	10,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		52 687 865,13	55 618 131,26	55 618 131,26
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	30 000,00	40 000,00	40 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	10 000,00	20 000,00	20 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	20 000,00	20 000,00	20 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		52 717 865,13	55 658 131,26	55 658 131,26
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	614,70	5 195,62	5 195,62
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	614,70	5 195,62	5 195,62
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		614,70	5 195,62	5 195,62
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		614,70	5 195,62	5 195,62
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		52 718 479,83	55 663 326,88	55 663 326,88

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

AUTOLIB' ET VELIB' METROPOLE - RÉGIE AUTONOME VELIB' - BP - 2022

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)			256 237,92
				=
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			55 919 564,80

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	6 000,00	6 000,00	6 000,00
6479	Rembours sur autres charges sociales	6 000,00	6 000,00	6 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	22 117 983,41	22 190 799,79	22 190 799,79
70688	Autres prestations de services	21 767 983,41	21 840 799,79	21 840 799,79
70878	Remb. frais par d'autres redevables	350 000,00	350 000,00	350 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	30 245 000,00	31 154 999,98	31 154 999,98
74748	Participat° Autres communes	24 410 000,00	24 750 000,00	24 750 000,00
74758	Participat° Autres groupements	5 835 000,00	6 404 999,98	6 404 999,98
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		52 368 983,41	53 351 799,77	53 351 799,77
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	2 567 765,03	2 567 765,03
7711	Dédits et pénalités perçus	0,00	2 110 426,00	2 110 426,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	457 339,03	457 339,03
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		52 368 983,41	55 919 564,80	55 919 564,80
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		52 368 983,41	55 919 564,80	55 919 564,80

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	55 919 564,80
--	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	2 000,00	5 580,02	5 580,02
2051	Concessions, droits similaires	2 000,00	5 580,02	5 580,02
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	15 787,48	21 301,40	21 301,40
2181	Installat° générales, agencements	5 000,00	6 000,00	6 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	6 287,48	10 301,40	10 301,40
2184	Mobilier	4 500,00	5 000,00	5 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		17 787,48	26 881,42	26 881,42
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	70 000,00	105 000,00	105 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	70 000,00	105 000,00	105 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		70 000,00	105 000,00	105 000,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		87 787,48	131 881,42	131 881,42
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		87 787,48	131 881,42	131 881,42

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	131 881,42
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	60 000,00	60 000,00	60 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		60 000,00	60 000,00	60 000,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		60 000,00	60 000,00	60 000,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	614,70	5 195,62	5 195,62
28181	Installations générales, aménagt divers	614,70	614,70	614,70
28183	Matériel de bureau et informatique	0,00	4 580,92	4 580,92
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		614,70	5 195,62	5 195,62
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		614,70	5 195,62	5 195,62
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		60 614,70	65 195,62	65 195,62

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	66 685,80
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	131 881,42
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV
A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque de plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00		0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00		0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00		0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00		0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00		0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00		0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00		0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6) : 1 : indice zone euro / 2 : indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : écart indice zone euro / 4 : indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 661 11 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS		A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
		Indics zone euro	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecart d'indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Ecart d'indices hors zone euro	Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structure contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (floor)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500.00 €	2010-02-25

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	LOGICIELS	5	25/02/2010
L	AMENAGEMENTS ET AGENCEMENTS DIVERS	10	25/02/2010
L	MOBILIER	10	25/02/2010
L	MATERIEL BUREAU ET INFORMATIQUE	5	25/02/2010
L	MATERIEL INFORMATIQUE	5	25/02/2010
L	SUBVENTIONS RECUES	15	13/09/2012
L	SUBVENTIONS VERSEES	30	19/10/2016

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		5 195,62	III 5 195,62
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		5 195,62	5 195,62
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28181	Installations générales, aménagt divers	614,70	614,70
28183	Matériel de bureau et informatique	4 580,92	4 580,92
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	5 195,62	0,00	66 685,80	0,00	71 881,42

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 0,00
Ressources propres disponibles	IV 71 881,42
Solde	V = IV – II (6) 71 881,42

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	IV
C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)		TOTAL	EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET		AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services Directeur général adjoint des services Directeur général des services techniques Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		6,00	0,00	6,00	2,00	1,00	3,00
ADJOINT TECHNIQUE INGENIEUR INGENIEUR PRINCIPAL TECHNICIEN	C A A B	3,00 1,00 1,00 1,00	0,00 0,00 0,00 0,00	3,00 1,00 1,00 1,00	1,00 0,00 1,00 0,00	0,00 1,00 0,00 0,00	1,00 1,00 1,00 0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CTES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		7,00	0,00	7,00	3,00	1,00	4,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalents temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %), présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recruté à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

	IV
	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
INGENIEUR	A	TECH	739	0,00	3-3-2°	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	354	0,00	3-3-2°	CDD
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : technique
URB : Urbainisme (dont aménagement urbain).
S : Social
MS : Médico-social
MT : Médico-technique.
SP : Sportif
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
PM : Police
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Moitié du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...)
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absences de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
3-5 : article 39 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnaires
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'étus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupant un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 3-4 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupant un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

AUTOLIB' ET VELIB' MÉTROPOLE – REGIE AUTONOME VELIB' – BP - 2022

IV – ANNEXE	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercices : 106 ;

Nombre de membres présents ou représentés : 57 ;

Nombre de suffrages exprimés : 57 ;

Votes : Pour : 56 Contre : 0, Abstention : 1 ;

Date de Convocation : le 25 mars 2022 ;

Présenté par le Président, à distance, le 31 mars 2022.

Délibéré par le Comité syndical Autolib' et Velib' Métropole, réuni en session plénière, à distance le 31 mars 2022.

Les membres du Comité syndical :

ALFORTVILLE Luc Carvounas	ANTONY Perrine Precetti	ARCUEIL Simon Burkovic <i>Simon Burkovic</i> <small>✓ Certified by yousign</small>	ARGENTEUIL Jean-François Ploteau <i>Jean-François Ploteau</i> <small>✓ Certified by yousign</small>	ASNIERES-SUR-SEINE Frédéric Sitbon donne pouvoir à P. Pattée (Sceaux) <i>Patrice Pattée</i> <small>✓ Certified by yousign</small>
AUBERVILLIERS Zahia Bouzidi	AULNAY-SOUS-BOIS Mathieu Tellier	BAGNEUX Bruno Tudar <i>Bruno Tudar</i> <small>✓ Certified by yousign</small>	BAGNOLET Edith Felix a le pouvoir de P. Amella (Pantin) <i>Edith Felix</i> <small>✓ Certified by yousign</small>	BEZONS Michèle Vasic
BIEVRES Anne Pelletier-Le Barbier (Maire)	BOBIGNY Sonia Airouche	BOIS-COLOMBES Stephanka Toussaint <i>Stephanka Toussaint</i> <small>✓ Certified by yousign</small>	BONDY Laurent Cotte	BOUGIVAL Vincent Mezure
BOURG-LA-REINE Cédric Nicolas Suppléant : Tristan Legendre <i>Tristan Legendre</i> <small>✓ Certified by yousign</small>	BRY-SUR-MARNE Pierre Leclerc	CACHAN Samuel Besnard Suppléant : David Petiot a le pouvoir de J. Lefebvre (Romainville) <i>David Petiot</i> <small>✓ Certified by yousign</small>	CHAMPIGNY-SUR-MARNE Yann Viguié <i>Yann Viguié</i> <small>✓ Certified by yousign</small>	CHARENTON-LE-PONT Marie-Hélène Magne a le pouvoir de T. Culang (Saint-Mandé) <i>Marie-Hélène Magne</i> <small>✓ Certified by yousign</small>
CHATENAY-MALABRY Marc Feugere donne pouvoir à J.-P. Mordefroid (Verrières-le-Buisson) <i>Jean-Paul Mordefroid</i> <small>✓ Certified by yousign</small>	CHATILLON Andy Kangoud <i>Andy Kangoud</i> <small>✓ Certified by yousign</small>	CHOISY-LE-ROI Kristian Bolle	CLAMART Serge Kehyayan <i>Mohamed Houcini</i> <small>✓ Certified by yousign</small>	CLICHY-LA-GARENNE Patrice Pinard

AUTOLIB' ET VELIB' MÉTROPOLE – REGIE AUTONOME VELIB' – BP - 2022

<p>COLOMBES Leopold Michallet</p> <p><i>Leopold Michallet</i></p> <p>✓ Certified by </p>	<p>COURBEVOIE Hervé de Compiègne</p>	<p>CRETEIL Sylvie Simon-Deck</p> <p><i>Sylvie Simon-Deck</i></p> <p>✓ Certified by </p>	<p>DRANCY Jean-Luc Millard</p>	<p>DUGNY Quentin Gesell (Maire)</p>
<p>ENGHIEN-LES-BAINS Sophie Merchat Donne pouvoir à C. du Sartel (Saint-Cloud)</p> <p><i>Capucine Du Sartel</i></p> <p>✓ Certified by </p>	<p>EPINAY-SUR-SEINE Marius Tchendjou</p>	<p>FONTENAY-AUX-ROSES Mohamed Houcini</p> <p><i>Mohamed Houcini</i></p> <p>✓ Certified by </p>	<p>FONTENAY-SOUS-BOIS Marc Brunet</p>	<p>GARCHES Thierry MARI</p>
<p>GENNEVILLIERS Christophe Bernier a le pouvoir de C. Paquis (Les Lilas)</p> <p><i>Christophe Bernier</i></p> <p>✓ Certified by </p>	<p>GENTILLY Nadine Herrati</p>	<p>IVRY-SUR-SEINE Clément Pecqueur</p>	<p>JOINVILLE-LE-PONT Laura Manach</p>	<p>JUVISY-SUR-ORGE Jacques Godron</p>
<p>LA GARENNE-COLOMBES Geneviève Gaillabaud</p> <p><i>Geneviève Gaillabaud</i></p> <p>✓ Certified by </p>	<p>LE BLANC-MESNIL Gabriel Galiotto</p>	<p>LE BOURGET Ingrid Adelaïde-Beaubrun</p>	<p>LE CHESNAY- ROCQUENCOURT Marie-Laure Majou</p>	<p>LE KREMLIN-BICÈTRE Frédéric Raymond</p> <p><i>Frédéric Raymond</i></p> <p>✓ Certified by </p>
<p>LE PLESSIS TRÉVISE Marc Frot</p>	<p>LE PLESSIS-ROBINSON Benoit Blot</p>	<p>LE PRÉ SAINT-GERVAIS Laurent Baron Suppléant : Clothilde Choffrut</p> <p><i>Clauthilde Choffrut</i></p> <p>✓ Certified by </p>	<p>LES LILAS Christophe Paquis donne pouvoir à C. Bernier (Gennevilliers)</p> <p><i>Christophe Bernier</i></p> <p>✓ Certified by </p>	<p>LEVALLOIS-PERRET Sophie Deschiens</p> <p><i>Sophie Deschiens</i></p> <p>✓ Certified by </p>
<p>MAISONS-ALFORT Marie-France Parrain</p> <p><i>Marie-France Parrain</i></p> <p>✓ Certified by </p>	<p>MALAKOFF Farid Hemidi</p> <p><i>Farid Hemidi</i></p> <p>✓ Certified by </p>	<p>MONTREUIL Olivier Stern</p> <p><i>Olivier Stern</i></p> <p>✓ Certified by </p>	<p>MONTRouGE Paul-André Mouly Suppléant : Matthieu Devriendt</p> <p><i>Matthieu Devriendt</i></p> <p>✓ Certified by </p>	<p>NANTERRE Vincent Soulage</p> <p><i>Vincent Soulage</i></p> <p>✓ Certified by </p>
<p>NEUILLY-SUR-SEINE Eric Schindler</p> <p><i>Eric Schindler</i></p> <p>✓ Certified by </p>	<p>NOGENT-SUR-MARNE Antoine Gougeon</p> <p><i>Antoine Gougeon</i></p> <p>✓ Certified by </p>	<p>NOISY LE SEC Florent Lacaille-Albiges</p> <p><i>Florent Lacaille-Albiges</i></p> <p>✓ Certified by </p>	<p>PANTIN Pierric Amella donne pouvoir à E. Felix (Bagnolet)</p> <p><i>Edith Felix</i></p> <p>✓ Certified by </p>	<p>PARIS Sylvain Raifaud A le pouvoir de P. Ollier (MGP)</p> <p><i>Sylvain Raifaud</i></p> <p>✓ Certified by </p>

AUTOLIB' ET VELIB' MÉTROPOLE – REGIE AUTONOME VELIB' – BP - 2022

<p>PARIS François Vauglin a le pouvoir de C. Najdovski (MGP)</p> <p><i>François Vauglin</i></p> <p>✓ Certified by </p>	<p>PUTEAUX Jean-Marie Ballet</p> <p><i>Jean-Marie Ballet</i></p> <p>✓ Certified by </p>	<p>ROMAINVILLE Julie Lefebvre donne pouvoir à D. Petiot (Cachan)</p> <p><i>David Petiot</i></p> <p>✓ Certified by </p>	<p>RUEIL-MALMAISON Frédéric Sgard</p> <p><i>Frédéric Sgard</i></p> <p>✓ Certified by </p>	<p>RUNGIS Patrick Leroy</p>
<p>SACLAY Claude Majeux</p>	<p>SAINT-CLOUD Capucine du Sartel a le pouvoir de S. Merchat (Enghien-les-Bains)</p> <p><i>Capucine Du Sartel</i></p> <p>✓ Certified by </p>	<p>SAINT-DENIS Christophe Piercy</p>	<p>SAINT-GRATIEN Julien Bachard (Maire)</p>	<p>SAINT-MANDÉ Tiffany Culang donne pouvoir à M.-H. Magne (Charenton)</p> <p><i>Marie-Hélène Magne</i></p> <p>✓ Certified by </p>
<p>SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS Philippe Cipriano</p>	<p>SAINT-MAURICE Michel Budakci</p>	<p>SAINT-OUEN Sabrina Decanton</p> <p><i>Sabrina Decanton</i></p> <p>✓ Certified by </p>	<p>SCEAUX Patrice Pattée a le pouvoir de F. Sitbon (Asnières-sur-Seine)</p> <p><i>Patrice Pattée</i></p> <p>✓ Certified by </p>	<p>SUCY-EN-BRIE Marie-Carole Ciuntu</p>
<p>SURESNES Amirouche Laïdi Suppléante : Sophie Delamotte</p> <p><i>Sophie Delamotte</i></p> <p>✓ Certified by </p>	<p>VAUCRESSON Nicolas Moreau</p>	<p>VELIZY-VILLACOUBLAY Nathalie Brar-Chaveau</p>	<p>VERRIERES-LE-BUISSON Jean-Paul Mordefroid a le pouvoir de Marc Feugere (Chatenay-Malabry)</p> <p><i>Jean-Paul Mordefroid</i></p> <p>✓ Certified by </p>	<p>VERSAILLES Emmanuel Lion</p> <p><i>Emmanuel Lion</i></p> <p>✓ Certified by </p>
<p>VILLEJUIF Thierry Duboc</p> <p><i>Thierry Duboc</i></p> <p>✓ Certified by </p>	<p>VILLENEUVE-LA-GARENNE Emmanuelle Rassaby</p>	<p>VINCENNES Robin Louvigné</p> <p><i>Robin Louvigné</i></p> <p>✓ Certified by </p>	<p>VITRY-SUR-SEINE Abdallah Benbetka</p>	<p>GRAND PARIS GRAND EST Clichy-sous-Bois Olivier Klein</p>
<p>GRAND PARIS GRAND EST Le Raincy Michel Nugues</p>	<p>GRAND PARIS GRAND EST Livry-Gargan Henri Carratala</p>	<p>GRAND PARIS GRAND EST Montfermeil Alain Schumacher Suppléante : Marie-Claude Huart</p> <p><i>Marie-Claude Huart</i></p> <p>✓ Certified by </p>	<p>GRAND PARIS GRAND EST Neuilly-Plaisance Mickaël Rigault</p>	<p>GRAND PARIS GRAND EST Noisy le Grand Antoine Pirolli</p>
<p>GRAND PARIS GRAND EST Rosny sous bois Patricia Vavassori</p>	<p>GRAND PARIS SEINE OUEST Issy-les-Moulineaux David Daoulas</p> <p><i>David Daoulas</i></p> <p>✓ Certified by </p>	<p>GRAND PARIS SEINE OUEST Meudon Florence de Pampelonne Suppléant : Patrick de la Marque</p> <p><i>Patrick De La Marque</i></p> <p>✓ Certified by </p>	<p>GRAND PARIS SEINE OUEST Sevres Pascale Flamant Suppléant : Frank-Eric Morel</p> <p><i>Frank-Eric Morel</i></p> <p>✓ Certified by </p>	<p>GRAND PARIS SEINE OUEST Ville d'Avray Thierry Souffit</p>

AUTOLIB' ET VELIB' MÉTROPOLE – REGIE AUTONOME VELIB' – BP - 2022

<p>GRAND PARIS SEINE OUEST Boulogne-Billancourt Bertrand-Pierre Galey</p> <p><i>Bertrand-Pierre Galey</i></p> <p>✓ Certified by </p>	<p>GRAND PARIS SEINE OUEST Boulogne-Billancourt Alain Mathioudakis</p> <p><i>Alain Mathioudakis</i></p> <p>✓ Certified by </p>	<p>GRAND PARIS SEINE OUEST Chaville Pierre Dubarry de la Salle</p>	<p>GRAND PARIS SEINE OUEST Vanves Bernard Roche</p> <p><i>Bernard Roche</i></p> <p>✓ Certified by </p>	<p>GRAND PARIS SUD EST AVENIR Limeil Brevannes Laurent Cathala</p>
<p>YERRES Jean-Claude Le Roux</p>	<p>HAUTS-DE-SEINE (Dépt) Jean-Christophe Fromantin</p>	<p>VAL-DE-MARNE (Dépt) Françoise Lecoufle</p>	<p>ILE-DE-FRANCE - Région Alix Bougeret</p> <p><i>Alix Bougeret</i></p> <p>✓ Certified by </p>	<p>METROPOLE DU GRAND PARIS Patrick Ollier Donne pouvoir à S. Raifaud (Paris)</p> <p><i>Sylvain Raifaud</i></p> <p>✓ Certified by </p>
<p>METROPOLE DU GRAND PARIS Christophe Najdovski donne pouvoir à F. Vauglin (Paris)</p> <p><i>François Vauglin</i></p> <p>✓ Certified by </p>				

**TABLEAU DE REPARTITION DES CHARGES COMMUNES AUX DEUX BUDGETS
BUDGET PRIMITIF 2022**

		Budget Principal		Budget Annexe	
Article	Libellé	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
6215	Personnel affectés par la collectivité de rattachement			1 060 000,00 €	
62871	Remboursement frais à la collectivité de rattachement			230 000,00 €	
70841	Mise à disposition de personnel facturée au budget annexe + refacturation multi dépenses		1 290 000,00 €		
Total des flux croisés		0,00 €	1 290 000,00 €	1 290 000,00 €	0,00 €